



montfourcatrail@gmail.com

4 ème Edition

« MONT FOURCATRAIL »

Saint Paul de Jarrat (09)

Samedi 20 Juin 2026

Règlement de l'épreuve

1/ PRESENTATION GENERALE :

Le « **MONT FOURCATRAIL** » est une course pédestre de type trail nature et montagne autour du village de Saint Paul de Jarrat (09) et du massif de Tabe, organisé le samedi 20 Juin 2026 par l'association du Mont Fourcatrail situé sur la commune de SAINT PAUL DE JARRAT.

Trois parcours sont proposés dans le cadre de cette épreuve :

Le « MONT FOURCATRAIL » : 26 Kilomètres et 1650 mètres de dénivelé positif .

Le point culminant se situe au Mont Fourcat à 2001 mètres d'altitude.

Au départ de la salle des Fêtes de Saint paul de Jarrat, ce parcours traverse les sites suivants : Ruine de Gaillard – St Genès – Vignères – Fontaine de la Garre – Pic de la Lauzate – Mont Fourcat - Col du Traucadou - Col de Rouy - Pech de Saint Paul, Arrivée Saint Paul de Jarrat(09).

Le «TRAIL DES FONTAINES » : 10,400 Kilomètres et 380 mètres de dénivelé positif.

Au départ de la salle des Fêtes de Saint paul de Jarrat, ce parcours traverse les sites suivants : Ruine de « Gaillard », Labat, Le moulin, Village d'Antras, Fontaine, Arrivée Saint Paul de Jarrat(09)

Nouveauté 2026 :

“L'INTEGRALE” du MONT FOURCATRAIL : 36Kilomètres – 2000M+

Le circuit cumule le tracé du Mont Fourcatrail et celui du Trail des Fontaines

Point particulier : Barrière horaire.

Concernant l'épreuve « L'Intégrale » (36 km), dont le départ est fixé à 7 h 00, les concurrents devront avoir atteint le point de passage situé à l'aire de départ/arrivée, correspondant au 26^e kilomètre, au plus tard à 11 h 45, soit 4 h 45 après le départ.

Tout concurrent franchissant ce point de passage après 11 h 45 sera déclaré hors délai sur l'épreuve « L'Intégrale » et sera automatiquement reclassé dans le classement du Mt Fourcatrail (26 km).

Randonnée : D'une distance de 10 km, celle ci empruntera les sentiers communaux.

Une animation pour les enfants est également organisée. « Initiation Trail »

Elle se déroulera sur le site du « BIKE PARK. Celui ci est situé à proximité de la salle des fêtes .
Le site clos, est sécurisé. L' organisation proposera un circuit d'une distance de 600m.

2/ HORAIRES, DEPARTS ET ARRIVEES :

De manière générale il est recommandé aux coureurs d'arriver sur le site d'accueil à la salle des fêtes de Saint Paul de Jarrat, 30 minutes avant chaque horaire de départ.

Un briefing sur les conditions de course, les spécificités des parcours et de la sécurité sera effectué par l'organisation 15 minutes avant chaque départ, auquel la présence de l'ensemble des concurrents inscrits sur l'épreuve est obligatoire.

<i>Distances</i>	<i>Heure de Départ</i>	<i>Temps Maximum Autorisé</i>	<i>Heure limite d'arrivée</i>
« L'Intégrale » 36 Km	07h00	07h00	14h00
Mont Fourcatrail 26Km	08h00	06h00	14h00
Randonnée 10 Km	09h00	-----	-----
Trail des Fontaines 10,300 Km	10h00	03h00	13h00
Course Enfants	10h30		

3/ MATERIEL ET EQUIPEMENTS OBLIGATOIRES :

Concernant le 36 km et le 26 Km, les concurrents devront obligatoirement se munir d'un sac à dos léger, ou autre accessoire de portage, avec le matériel suivant, qui sera vérifié au moment de l'accès au SAS de départ :

-  Sifflet
-  Couverture de survie
-  Eau (0,5 litres minimum)
-  Coupe-Vent
-  Téléphone mobile avec numéro secours.
-  Gobelets obligatoires.

Le port du dossard et de la puce est obligatoire durant la course. Chaque concurrent le fixera de manière visible afin qu'il soit parfaitement identifiable en toutes circonstances.

Compte tenu du profil du parcours et de la nature du terrain, il est évident que chaque concurrent devra porter des chaussures de type « Trail » à crampons permettant accroche et maintien.

L'utilisation des bâtons est autorisée sur le parcours.

4/ RAVITAILLEMENT :

Les coureurs devant s'assurer de leur autonomie, il revient à chaque concurrent la responsabilité de prendre le départ des courses avec ses rations de course et sa boisson.

Aucun gobelet jetable ne sera distribué aux ravitaillements.

Toutefois, l'organisation met en place des ravitaillements approvisionnés en eau, boissons et nourriture (Sucré et salé) répartis de la façon suivante :

36 Km : « Intégrale Mont Fourcatrail »

Le ravitaillement est identique au ravitaillement proposé sur le Mont Fourcatrail. Est rajouté un ravitaillement sur le site de Départ/Arrivée, lors du passage des coureurs avant de se lancer sur le circuit du Trail des Fontaines.

26 Km : « Mont Fourcatrail »

Km 3 : 1 Point Eau « St Genès »

Km 7 : 1 Point de ravitaillement liquide et solide « La Garre »

Km 12 : 1 point de contrôle (Mont Fourcat)

Km 16 : 1 point de ravitaillement liquide et solide « Traucadou »

Km 20 : 1 Point Eau « Col de Rouy »

Nota : « Un pointage des coureurs sera effectué au « Mont Fourcat », point culminant de l'épreuve.

10,300 Km : « Trail des Fontaines »

1 point de ravitaillement solide et liquide : **(Le Moulin - Km 3,5)**

Un point de ravitaillement complet sera à disposition des coureurs sur le site de Départ/Arrivée, à la salle des Fêtes de Saint Paul de Jarrat(09). Un service de restauration rapide sera également mis en place.

Randonnée : Les participants à la randonnée profiteront du ravitaillement proposé sur le site de départ/Arrivée

5/ SIGNALISATION ET BALISAGE :

Le parcours emprunte des sentiers de randonnée et sera en grande partie balisé. Les passages pouvant présenter une difficulté de type croisement seront balisés et ou signalés par des bénévoles.

Il appartient aux coureurs de respecter strictement le balisage mis en place, ainsi que les recommandations d'avant course des organisateurs et les consignes des bénévoles.

Un affichage complet du parcours, sous forme de cartes sera à disposition des coureurs sur le site internet ainsi que le matin sur le site de départ retrait des dossards.

6/ SECURITE ET SECOURS :

De manière générale, les concurrents se doivent assistance mutuelle sur le parcours, et s'engagent à signaler tout incident au numéro de téléphone de l'organisation inscrit sur leur dossard.

Le « **MONT FOURCATRAIL** » s'adresse à des coureurs sportifs et entraînés, maîtrisant une certaine autonomie en milieu naturel et montagnard.

En plusieurs points du parcours, des bénévoles vérifient le passage des coureurs. Ils sont reliés au PC course et à l'équipe médicale par téléphone.

A tout moment l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, de neutraliser tout ou partie d'un passage, en fonction d'aléas technique ou climatiques susceptibles de porter préjudice à la sécurité des concurrents.

Le dispositif de sécurité et de la santé mis en place par l'organisation est prévu pour porter secours aux participants et aux intervenants de l'organisation, mais il ne saurait remplacer la vigilance et la responsabilité personnelle des participants, des membres de l'organisation et du public.

En aucun cas le non-respect des consignes de sécurité, du parcours ou la négligence d'un concurrent ne saurait engager la responsabilité de l'organisation.

7/CERTIFICAT MEDICAL ET LICENCE SPORTIVE-PPS :

La participation au « **MONT FOURCATRAIL** », à « **L'INTEGRALE** » et au « **TRAIL DES FONTAINES** » est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur (Règlement FFA running 2025) :

- **ATTESTATION PPS (Payant en 2026 : 5 Euros)**, en remplacement du certificat médical - Validité 1 an)

PPS : Parcours Prévention Santé

Pour être autorisé à participer au Mont Fourcatrail, au Trail des Fontaines et à l'Intégrale (pour les 3 épreuves de Course chronométrées), les personnes majeures pourront, à partir du 1er avril 2024, présenter une attestation PPS en remplacement du certificat médical.

Qu'est-ce que le PPS ?

un ensemble d'informations sur le sport et la santé : risques cardio-vasculaires ; facteurs de risques ; précautions et recommandations.

Ces informations sont données sous forme de vidéos et de textes (5 minutes maximum de présentation au total).

Le sportif doit regarder et lire ces informations et attester avoir compris.

A la fin du parcours, il est délivré une attestation PPS avec une date de validité.

Tout PPS doit être réalisé au plus tôt 3 mois avant l'épreuve.

A qui est destiné le PPS ?

Le PPS concerne les sportifs majeurs non licenciés ou détenteurs d'une licence non prise en compte (voir règlement) souhaitant s'inscrire à une course avec classement.

Comment obtenir une attestation PPS ?

se rendre sur la plateforme à l'adresse suivante : <http://pps.athle.fr/>

saisir son identité (nom, prénom, date de naissance et adresse mail)

visualiser les différents documents

attester sur l'honneur avoir compris

Vous obtiendrez votre **attestation** contenant : un **numéro**, votre **identité**, la date de validité (**validité 3 mois**) et un **QR-code**.

L'attestation est téléchargeable.

Intérêt du PPS

L'attestation PPS **remplace le certificat médical**.

Il faut **5 minutes** pour obtenir son attestation ; plus besoin d'aller chez son médecin.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

8/CATEGORIES ET DISTANCES AUTORISEES EN FONCTION DE L'AGE 2026 :

Les Catégories d'âge Officiels FFA 2025/2026
(valable jusqu'au 31 août 2026, ces catégories changeront le 1er septembre 2026)

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	MA	1991 et avant
Seniors	SE	1992 à 2003
U23 / Espoirs	ES	2004 à 2006
U20 / Juniors	JU	2007 et 2008
U18 / Cadets	CA	2009 et 2010
U16 / Minimes	MI	2011 et 2012
U14 / Benjamins	BE	2013 et 2014
U12 / Poussins	PO	2015 et 2016
École d'Athlétisme	EA	2017 à 2019
Baby Athlétisme	BB	2020 à 2021

Détails des catégories Masters

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H et F	M0	1987 - 1991
	M1	1982 - 1986
	M2	1977 - 1981
	M3	1972 - 1976
	M4	1967 - 1971
	M5	1962 - 1966
	M6	1957 - 1961
	M7	1952 - 1956
	M8	1947 - 1951
	M9	1942 - 1946
	M10	1947 et avant



Catégories FFA Running & Trail (2025–2026)

Catégorie	Âges	Dist. max
Cadet	16 – 17 ans	15 km
Junior	18 – 19 ans	25 km
Espoir	20 – 22 ans	Illimitée
Senior	23 – 34 ans	Illimitée

9/ INSCRIPTIONS, TARIFS ET RETRAIT DES DOSSARDS :

<i>Distances</i>	<i>Tarif jusqu'au 14/6/26</i>	<i>Tarif à partir du 15/06/26</i>	<i>Horaires retrait dossards et inscriptions le 20/06</i>
« L'Intégrale » 36 Km	30 Euros	35 Euros	05h30-06h30
« Mont Fourcatrail » 26 Km	25 Euros	30 Euros	06h 30-07h30
Randonnée	6 Euros	6 Euros	08h00-08h45
10,300 Km	11 Euros	11 Euros	08h30-09h30
Course Enfants	Gratuit	Gratuit	10h00-10h30

Le retrait des dossards sera également ouvert le vendredi 19 Juin 2026 à la salle des fêtes de Saint Paul de Jarrat(09).

Concernant la randonnée, les inscriptions se feront soit en ligne via le site « Chronostart » soit sur place le matin à compter de 08h30.

Tout dossier d'inscription incomplet sera refusé (Bulletin d'inscription dûment complété et signé, PPS, paiement des droits d'engagement).

INFORMATION RELATIVE AUX CONCURRENTS MINEURS. Pour les mineurs, une autorisation parentale pour participer à la course est OBLIGATOIRE, après avoir remplie un questionnaire de santé (Voir PPS) et doit être fournie afin de pouvoir retirer le dossard.

10/ ASSURANCE ET RESPONSABILITE : (Responsabilité civile)

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police assurance souscrite auprès de AXA, Contrat MULTIRISQUES ASSOCIATION N° 11306494204, tel que définie aux pédestres conditions le générales 460403, couvrant la Responsabilité Civile en tant qu'organisateur de 4 courses.

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres coureurs de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Toute personne présente sur le site de l'épreuve est entièrement responsable des dégâts qu'elle cause sur elle et sur autrui.

IL est également fait appel à la **responsabilité environnementale** de chacun . Chaque coureur se doit d'évoluer en respectant le milieu naturel, la faune et la flore, de s'assurer de ne laisser aucun déchet lors de son parcours.

11/DISQUALIFICATION , ABANDON, ANNULATION :

En cas d'annulation de l'épreuve sur décision préfectorale ou autre autorité administrative, **l'organisation procédera au remboursement de l'engagement des coureurs dès que possible**. Le montant du remboursement sera calculé au plus juste en ôtant les frais éventuels déjà réalisés mais sans aucun bénéfices pour l'organisation..

La disqualification signifie mise hors course définitive, tout manquement au règlement entraîne une disqualification, le coureur rend son dossard et sa puce.

La disqualification peut avoir lieu lorsque le directeur de course ou un contrôleur constate un des problèmes suivants :

-  Non présentation au pointage au moment du départ.
-  Absence de matériel obligatoire décidé par l'organisation.
-  Passage du coureur au delà du temps limite.
-  Abandon en cours d'épreuve non signalé à l'organisation.
-  Aide extérieure, assistance et ravitaillement extérieur ;.
-  Non respect du parcours et du balisage.
-  Non respect des personnes liées à l'organisation (Bénévoles, médical, secouristes).
-  Toute attitude anti sportive constatée par un membre de l'organisation.
-  Abandon de déchets sur le parcours et non-respect de l'environnement.

Tout abandon en cours d'épreuve, pour quelque raison que ce soit, doit être impérativement signalé à un membre de l'organisation ou par téléphone au numéro indiqué sur le dossard. (Contrôle humain et ou équipe médicale).

Dans ce cas le dossard et la puce sont remis au contrôleur. En cas d'abandon le coureur ne peut prétendre à un remboursement de la part de l'organisation. Le coureur ayant abandonné sera pris en charge par l'organisation et ré-acheminé sur le site de départ selon un parcours de déroutage.

En cas de force majeure pour des raisons indépendante de la volonté de l'organisateur (décisions des autorités administratives...), ou dans l'hypothèse où l'épreuve ne pourrait pas se dérouler dans des condition permettant la sécurité des participants (aléas climatiques, terrains impraticable...), **l'organisation se réserve le droit d'annuler** tout ou partie de l'événement.

12/ CHRONOMETRAGE, CLASSEMENT, DOTATIONS :

Sur le parcours du 26 Km, de « L'Intégrale » et du 10,300 km, le chronométrage sera effectué au moyen de puces électroniques.

Sur « **L'INTEGRALE** » le « **MONT FOURCATRAIL** » et « **TRAIL DES FONTAINES** », seront récompensés :

Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes.

Classement scratch et les 1^{er} de chaque catégorie.

Chaque participant aux courses se verra remettre une dotation à son inscription. Concernant la course enfant, les 3 premières filles et 3 premiers garçons de chaque catégorie seront récompensés par un trophée et divers lots.

13/ RECLAMATIONS :

Seul le directeur de course est habilité à prendre en compte et juger de la pertinence d'éventuelles réclamations déposées 1 heure maximum après l'arrivée du coureur concerné.

14/ DROITS A L 'IMAGE / DROITS DE COMMUNICATION AU TIERS :

Par sa participation à la course, chaque concurrent autorise expressément l'organisation à utiliser ou faire utiliser, ou reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de ces courses en vue de toute exploitation directe, ou sous forme dérivée de l'épreuve, et ce sur tout support, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à des exploitations directes ou dérivées par les dispositions légales ou réglementaires.

Chaque coureur renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

L'organisation se réserve le droit de communiquer son fichier contacts à ses partenaires sauf refus signifié du concurrent.

Cette épreuve est organisée par : l'Association « **Mont Fourcatrail** », commune de
SAINT PAUL DE JARRAT (09) (**ASSOCIATION LOI 1901**)

Association « MONT FOURCATRAIL »

06/89/09/59/30

Mail : montfourcatrail@gmail.com

Fait à Saint paul de jarrat le : 09/01/2026

Le Vice Président

Christophe LASSEUBE

